



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 24-2019 - Séance du 30 septembre 2019 - Orale

Préavis 10 - 2019 - Etat de la situation

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La dépense prévue pour la réfection d'une partie du Chemin du Chevalet ne sera pas utilisée.

Voici les détails concernant les modifications sur le préavis 10/2019 :

- le service des forêts (DGE) est en train de mettre en place des mesures de subventionnement pour les chemins forestiers sur le Canton.
Le détail des procédures, les délais et les taux de subvention sont en cours de discussion entre le canton et la confédération. Aucune subvention ne sera accordée sur des travaux déjà réalisés.
Compte tenu des montants importants à investir pour la réfection de ce chemin, l'étape 2019 (environ 200 m. de chemin pour un total de CHF 210'000.- HT) ne sera pas exécutée ;
- des réfections ponctuelles seront entreprises pour garantir l'accès aux alpages et à la buvette durant 2 ans pour un montant de CHF 42'000.- HT.
L'exécution devra être coordonnée avec la fin des travaux TK II.

Afin de ne pas prendre de retard sur notre calendrier d'entretien des chemins communaux, les mesures suivantes seront prises :

- une réfection supplémentaire sur le chemin de Bendes, virage après le pont AR pour un montant de CHF 67'202.50;
- des travaux d'entretien par l'entreprise Divico (entretien des fissures de routes) sur le chemin du Château et la route du Tirage pour un montant de CHF 25'000.- seront inclus dans le cadre de ce préavis.

Toutes ces mesures resteront dans l'enveloppe du budget voté dans le préavis 10-2019 et dans la ligne du budget communal 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 30 septembre 2019

M. George, municipal délégué

Bureau du conseil communal : M. Jacques Reymond, président et Mme S. Rotondo, secrétaire